



## MAIRIE de BAGARD

159, Route d'Alès - 30140 BAGARD

☎ 04.66.60.70.22. 📠 04.66.60.61.97.



[accueil@bagard.fr](mailto:accueil@bagard.fr)

Envoyé en préfecture le 27/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Publié le

**SLO**

ID : 030-213000276-20221024-2022\_10\_06-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 24 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre du mois d'octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bagard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry BAZALGETTE, Maire.

### **Etaient présents :**

BAZALGETTE Thierry, BENIRBAH Dahbia, VEZY Anne, MAERTEN David, BINAND Marianne, MAURIN Daniel, FRONT Marie-Joséphine, MAZY Annie, MAZUC Chantal, HAUTION Jean-Michel, ANESI Joëlle, BENOI Bruno, TALARON Christophe, BERNARD Clémence, GAY Sandrine, CLAUZEL Cyril, CARLE Pierre, DESTRUEL Benjamin.

**Absents :** ROUSSEL Yves, LOBIER Monique, SOENEN Bernard, FREVILLE Franck,

**Procurations :** de M. Roussel à M. Bazalgette, de Mme Lobier à Mme Vezy

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 18

Nombre de procurations : 2

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à L'article L 2121-15 du CGCT **Mme Anne VEZY** est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

### **2022\_10\_06 : Rajout de membres à la Commission Culture**

Rapporteur : Anne VEZY

Mme Vezy indique que la commission culture a besoin d'être étoffée. En effet, Ingrid Arnaud a démissionné et Franck Fréville étant souvent en déplacement ne peut suivre ses travaux. Elle a donc sollicité les membres du Conseil Municipal pour s'investir dans cette commission. Messieurs Benjamin Destruel et Pierre Carle se sont proposés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'entériner la composition de la Commission Culture avec les membres suivants :

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

Envoyé en préfecture le 27/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 030-213000276-20221024-2022\_10\_06-DE

Anne VEZY, Marianne BINAND, Monique LOBIER, Franck FREVILLE, Chantal MAZUC, Pierre CARLE  
et Benjamin DESTRUEL.

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et An susdits.  
Au registre sont les signatures. Le Maire : Thierry BAZALGETTE**



*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*